

Compte-rendu du CTSD du 5 septembre 2017

Présents :

Administration : Gilles Dumont (SG), Yamina Yessad-Blot (IEN G2 ASH), Nicolas Leclerc (IEN Aubusson), Virginie Lefebvre (IEN G1), Elisabeth Gaussoit (DIPER), Alice Garcia (DIMOS), Natalie Lafaye (DIMOS)

UNSA Education : Pierre Gautret, Cédric Bonnaud

FSU : Fabrice Couégnas, Fanny Tissandier, Julien Colombeau, Luc Marquès, Olivier Landan, Stéphane Picout, Stéphanie Durand, Christophe Ruby, Catherine Vallès.

L'UNSA Education lit une déclaration.

La FSU lit la déclaration ci-dessous.

PV du 10 mars 2017 : unanimité

PV du 20 mars 2017 : abstention (8 SNUipp-FSU 23) pour (2 SE-UNSA 23)

Carte scolaire 1^{er} degré : ajustements de rentrée

Le Secrétaire Général annonce les ajustements : (aucun document de travail n'est parvenu, ni même distribué...)

- **Bourganeuf** : le poste de Martin Nadaud est gelé, un moyen provisoire est attribué à Marie Curie. Le CE2 devait intégrer l'école Martin Nadaud (à la dernière carte scolaire du mois de mars), le CE2 revient donc à l'école Marie Curie.

Les représentants du personnel demandent ce qui s'est passé dans l'été pour ne plus pouvoir accepter la classe de CE2 à Martin Nadaud.

Le SG indique que cet ajustement n'est pas lié aux effectifs mais à une autre problématique matérielle : il n'est plus possible d'accueillir les CE2 en raison du dédoublement des CP.

Les représentants du personnel précisent que le nombre de classes de CP est toujours le même depuis l'année dernière. Ils regrettent que le choix d'attribution de moyen provisoire à Marie Curie ne soit pas fait au regard des effectifs comme pour les autres écoles.

Les représentants du personnel regrettent aussi que la collègue n'ait pas été prévenue par l'administration mais qu'elle l'ait appris par des parents d'élèves sur le marché à Bourganeuf ! Ils demandent à ce que les personnels, à travers leur travail, soient respectés, et que la confiance soit rétablie. Ils demandent aussi que les instances soient respectées et que les desiderata des élus ne soient pas la règle pour effectuer des changements.

- **Faux la Montagne** : 54 élèves annoncés, 35 élèves du CP au CM2. Attribution d'un moyen provisoire pour une 3^{ème} classe à temps plein.
- **Le Grand Bourg** : 124 élèves pour 5 classes. Proposition d'un demi-moyen sur les 4 matinées.

Les représentants du personnel demandent si la nomination est pour l'année, sans appel pour d'autres urgences.

Le SG s'engage à ce que le personnel ne soit pas appelé lors des matinées.

Les représentants du personnel s'étonnent du demi-moyen et pas entier alors que les CP/CE1 sont toujours aussi nombreux l'après-midi.

L'IEN de Guéret 1 indique que c'est la remontée des besoins de l'école sur le CP qui a contribué à la décision.

Les représentants du personnel demandent ce qui est prévu pour la brigade car les remboursements ne sont pas prévus sur 2 écoles dans la journée, de même que les temps de trajet sur la pause méridienne. Et quid de la possibilité de travail en équipe ? Le SG organiserait de cette façon des conditions de travail inacceptables pour le personnel brigade qui serait nommé sur le poste avec le risque qu'il soit rapidement en congé maladie. Les représentants du personnels soulignent que garder un moyen de remplacement pour les après-midis veut, de fait, dire qu'on acte dès maintenant qu'il y aura des écoles dont le remplacement du personnel absent ne se fera que les après-midis. On prévoit donc dès maintenant des absences non remplacées le matin.

- **Châtelus-Malvaleix** : ouverture d'une ULIS provisoire.

Les représentants du personnel indiquent une nouvelle fois que cette situation était connue depuis mars dernier, qu'elle aurait pu être décidée en juin pour que les équipes et les usagers puissent se préparer. Les représentants du personnel regrettent une nouvelle fois que les équipes et que les usagers en soient informés en lisant le journal ...

Ce sont les seuls ajustements que le SG propose....

Les représentants du personnel font remonter d'autres situations :

- La Courtine maternelle : 27 élèves sur 4 niveaux
- St Victor : 70 élèves en primaire dont 30 en classe maternelle (32 en janvier)
- St Frion : 32 élèves de la TPS au CE1
- St Laurent : 100 élèves pour 4 classes dont 25 élèves de GS/CP/CE1
- De manière générale les représentants du personnel demandent à ce que l'ambition pour les CP de Bourgneuf soit partagée dans toutes les écoles du département.

L'IEN G2 indique que les situations sont effectivement connues mais que la réflexion doit se faire de façon plus durable et plus globale sur le maillage des écoles sur le territoire.

Les représentants du personnel précisent que ce n'est pas le maillage des écoles qui est en question mais bien l'inégalité territoriale qui est insupportable. En revanche, les représentants du personnel sont tout à fait d'accord pour mener une réflexion à l'échelle du département. Tous les groupes de travail n'ont jusqu'alors servi qu'à comparer les effectifs de l'administration et ceux que les personnels nous avaient fait remonter.

Le SG annonce que 7 contractuels ont été recrutés : Prévert maternelle, Marie Curie Bourgneuf, Montboucher, Lavaveix les Mines, Clé des Champs Aubusson, ULIS collège Aubusson, Peyrat la Nonière.

Un tuteur conseiller pédagogique sera nommé pour chaque contractuel pour l'accompagnement.

Les représentants du personnel demandent comment a été calibré ce nombre de recrutements. Les représentants du personnel rappellent que le Rectorat a annoncé 50 postes de PE vacants sur l'académie pour la rentrée dès le mois de mars ! 10 ETP (20 stagiaires) ont été recrutés sur la liste complémentaire, il en manque encore 40...

En Creuse, on recrute seulement 7 contractuels alors qu'au moins 16 postes étaient vacants en juillet ! Les représentants du personnel dénoncent le fait qu'on fasse appelle aux personnes qui sont sur liste complémentaire pour leur proposer un CDD, alors même que la liste complémentaire n'a pas été épuisée...

Les représentants du personnels regrettent que l'administration préfère recruter des personnels qui n'auront pas droit à une formation (et un accompagnement minimal) pour prendre une classe en responsabilité 2 jours après la rentrée sans préparation ! Que penser de la situation du collègue qui est affecté à l'ULIS collège à Aubusson ...

De plus, l'administration ne les met pas en situation de réussir le concours puisqu'ils devront mener le travail de classe en même temps que la préparation au concours. C'est une gestion des ressources humaines déplorable ! C'est inacceptable !

Les représentants du personnel demandent une suspension de séance.

Au retour le SG redonne les ajustements : Bourgneuf, Le Grand Bourg, ULIS Châtelus. Sensible à l'argumentation des représentants du personnel, le SG propose une ouverture provisoire à St Frion (32 élèves de la TPS au CE1).

Déplorant que des situations n'aient pas trouvées de solutions (mi temps à Grand Bourg, aucun moyen pour Saint Victor et Saint Laurent) les représentants du personnel votent contre le projet présenté par le SG.

Le SG propose alors d'attribuer un moyen provisoire à temps plein au Grand Bourg.

Les représentants du personnel demandent à nouveau une suspension de séance.

Les représentants du personnel ne sont pas contre les ajustements proposés mais contre le manque de moyens, l'injustice entre les écoles qui perdure et les situations d'école non prises en compte. Ils soulignent les avancées possibles par la discussion bien qu'elles restent insuffisantes.

L'UNSA ne peut soutenir la proposition pour les mêmes raisons mais souligne l'écoute et la dialogue.

Vote : Contre unanimité

Un CTSD sera donc reconvoqué sur ce point le jeudi 14 septembre.

Modifications des horaires scolaires pour l'année 2017-2018

- **Flayat** : le SG indique que le Conseil d'école n'avait pas statué en juillet...

Les représentants du personnel indiquent qu'il y avait un courrier du 4 juillet, unitaire élus et CE, qui a servi de base pour la décision du retour à 4 jours lors du CDEN le 5 juillet. La municipalité a adressé un courrier le 12 juillet pour contester la décision du CDEN et demander un retour à 4,5 jours. Le SG s'appuie sur le cadre réglementaire pour

justifier sa décision. En effet, le conseil municipal et le conseil d'école doivent se prononcer conjointement en faveur du retour à 4 jours. C'est pourquoi le SG explique avoir tranché en faveur de la mairie reniant ainsi l'avis du conseil d'école et revenant sur la décision du CDEN.

Les représentants du personnel font remarquer que si cette décision a été prise à la lecture du cadre réglementaire, d'autres éléments auraient également dû être considérés. En effet, l'école de Flayat (comme l'école de Mérinchal) sont des écoles qui ont fait le choix d'expérimenter l'après-midi libérée prévue par le décret Hamon. Or ce décret prévoit qu'au bout de la 3^{ème} année d'expérimentation, le conseil municipal et le conseil d'école doivent de nouveau se prononcer conjointement pour demander la prolongation du dispositif. Dans le cas de ces 2 écoles, les avis de ces 2 conseils n'ont pas été recueillis. Pour autant, en dehors de tout cadre réglementaire, le dispositif a été prolongé.

L'administration demande une suspension de séance.

Le SG indique qu'il a pris un arrêté le 12 juillet pour maintenir l'organisation de la semaine à 4,5 jours. Toute l'organisation a été arrêtée en fonction de cet arrêté (école, périscolaire, transport). Il ne souhaite donc pas modifier pour cette année...il précise que les mairies projettent le passage à 4 jours à la rentrée 2018.

Les représentants du personnel demandent que l'administration prenne contact avec la mairie de Flayat pour étudier la faisabilité d'un basculement du périscolaire le mercredi matin afin de satisfaire les enseignants, les usagers et les intervenants sur le temps périscolaire.

En raison de l'heure tardive (13h) et de la tenue de la CAPD à partir de 14h, le SG demande de reporter le traitement des questions diverses lors du prochain CTSD. Accord des organisations syndicales.

Les représentants du personnel de la FSU : Fabrice Couégnas, Fanny Tissandier, Julien Colombeau, Luc Marquès, Olivier Landan, Stéphane Picout, Stéphanie Durand, Christophe Ruby, Catherine Vallès.